



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 27 mars 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 10 avril 2012

SEANCE DU 2 AVRIL 2012

Délibération n° D20120168

BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET
L'ASSOCIATION LA MOSQUEE DE NIORT

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
10 avril 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : - M. Nicolas MARJAULT

Excusés ayant donné pouvoir :

- Pascal DUFORESTEL donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

Excusés :

Conseillers :

- Mme Dominique BOUTIN-GARCIA

PATRIMOINE ET MOYENS

**BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET
L'ASSOCIATION LA MOSQUEE DE NIORT**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

L'association La Mosquée de Niort occupe les locaux situés 48 bis rue Henri Sellier appartenant à Habitat Sud Deux-Sèvres affectés en lieu de culte pour la communauté musulmane de Niort et sa périphérie.

Ces locaux, d'une superficie de 104 m², s'avèrent aujourd'hui trop petits pour accueillir dans de bonnes conditions les fidèles, notamment pour la célébration de cérémonies particulières. En effet, le nombre des fidèles dépasse largement la capacité d'accueil du site ce qui pose des difficultés de sécurité et d'ordre public.

L'association s'est alors rapprochée de la commune pour tenter de trouver des solutions et a proposé de financer la construction d'un lieu de culte à Niort.

Afin de concilier les attentes réciproques de chacun, il est proposé de mettre à disposition de l'association La Mosquée de Niort, sous forme d'un bail emphytéotique, l'emprise de terrain cadastrée section DN n° 204 et n° 132 p pour une superficie d'environ 1 270 m². La superficie exacte du terrain sera déterminée ultérieurement par un géomètre expert.

L'association prendra à sa charge l'intégralité du financement de la construction du bâtiment, estimée à 1 817 920 € HT. Par ailleurs, le montant de la redevance annuelle est fixé à 596 € sur une durée de 99 ans

La construction ainsi que tous les aménagements réalisés par le preneur resteront la propriété du bailleur à l'issue du bail emphytéotique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- consentir à l'association La Mosquée de Niort un bail emphytéotique pour la construction d'un lieu de culte à Niort portant sur l'emprise de terrain cadastrée section DN n°204 et n°132 p ;
- consentir un loyer annuel de 596,00 € durant 99 ans ;
- acter que la présente délibération sera caduque après une période de trois ans à compter de son caractère exécutoire, s'il n'a pas été délivré à l'association un arrêté de permis de construire autorisant l'implantation de la mosquée ;
- accepter que le paiement de la redevance annuelle d'occupation ne débute qu'à compter du caractère exécutoire de l'arrêté de permis de construire ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le bail emphytéotique, les frais d'acte notarié étant supportés par l'association.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	5
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL